



Formulaire de réservation au BRYC

Emplacement	Capacité	Usage privé - nautique	Usage privé - autre	Usage professionnel
Salle du Conseil	25 pers.	123,96 € + 21% tva : 155€	247,93 € + 21% tva : 300€	495,87 € + 21% tva : 600€
Salle Tabarly	80 pers.	181,82 € + 21% tva : 220€	371,91 € + 21% tva : 450€	661,16 € + 21% tva : 800€
Club House	120 pers.	297,52 € + 21% tva : 360€	743,80 € + 21% tva : 900€	1322,31 € + 21% tva : 1600€
Extérieur	500 pers. +	272,73 € + 21% tva : 330€	578,51 € + 21% tva : 700€	1115,70 € + 21% tva : 1350€

A compléter lisiblement (en lettres capitales)

Dénomination de l'organisateur :			
Contact :			
Adresse :			
Téléphone :		E-mail :	
Type d'événement :		Estimation du nombre de participants :	
Nature des activités : à caractère privé / professionnel (barrer la mention inutile)			
Emplacement :			
Date :	Horaire prévu : début vers	h – fin vers	h

Adresse de facturation :

N° TVA :

Date de la demande : / / 201

Caution : 200,00 €
Montant du droit d'accès : _____ €
Total : _____ €

Le remboursement de la caution de 200 €, consignée en liquide, pourra être obtenu au secrétariat.

En cas d'annulation de la salle, la caution n'est pas remboursée.

La réservation de la salle est confirmée lorsque la caution a été versée.

Conditions générales

1. Pour une mise en place spéciale, le plan de tables doit être communiqué 24 h à l'avance pour la salle du Conseil ou pour la salle Tabarly. Pour le Club House, voir avec le gérant.
2. La caution sera restituée après constat que les lieux sont intacts et propres, y compris l'enlèvement de tout fléchage ou signalisation qui aurait été posé à l'occasion de l'événement.
3. Ce document n'est pas un contrat de location mais une attestation de droit d'accès pour l'événement souhaité. Le montant total repris ci-dessus doit être acquitté au secrétariat au plus tard **3 semaines** avant l'événement. Passé ce délai, la réservation ne pourra plus être garantie.
4. Pendant tout le déroulement de l'événement, les membres du BRYC gardent un plein droit d'accès à toutes les installations.
5. La gérance du bar est seule habilitée à servir de la restauration et des boissons en nos installations.
6. Si la réservation n'est pas faite à usage professionnel, le signataire s'engage sur l'honneur quant au caractère nautique de l'organisation et/ou l'usage à titre strictement privé.
7. Le signataire certifie avoir contracté pour cet événement une assurance couvrant tout dommage pouvant porter préjudice au BRYC ou à ses membres.
8. Toute taxe relative à la diffusion de musique ou images dans nos locaux est à charge de l'organisateur qui certifie expressément, par signature de la présente, avoir acquitté lesdites taxes auprès des organismes compétents.

Signature :

A renvoyer au secrétariat du **BRYC** (Mme Carine Danis)
au moins 21 jours avant l'évènement.

Fax : 02 245 62 22 – Tél.: 02 216 48 28 – GSM : 0475 585 707 – e-mail : info@bryc.be